

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 20 décembre 2018

Délibération n°20181220_03

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 50

Absents : 24

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 8

Votants : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : CONTRAT LOCAL DE SANTE DU RUFFECOIS « CLS 2.0 »

Le jeudi 20 Décembre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 13/12/2018, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de JUILLÉ.

Présents : AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - GAROT Jean-Pierre - VERGEZ Brigitte - BLANCHON Alain - BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier CRINE Jean-Jacques - GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - VIDAUD Pierre - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie - RIVOLET Patricia - ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - BOURABIER Jacques - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André - POTEL Maryse - JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - CAILLAUD Nadia - SEVRIT Raymond - GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre.

Absents excusés :

RAVION Didier représenté par son suppléant Michel FAVRAUD

MOREAU Bernadette représentée par son suppléant Jean-Michel RABIOUX

LHERIDEAU Daniel représenté par son suppléant Eric BOUCHET

GUYON Jean-Guy (pouvoir à CAILLAUD Nadia)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à VIDAUD Pierre)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)

CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)

ÉDRICH Patrick (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)

COLIN Jean-Pierre (pouvoir à BERTRAND Didier)

CHARRIAUD Sébastien (pouvoir à JABOIN-VIGREUX Véronique)

CAMY Bruno (pouvoir à POTEL Maryse)

PREVAUTEL Caroline - AGUESSEAU Norbert - TEXIER Didier - BERTHAULT Patrick - BONNET Franck - BOURIN Michel - BUTON Sylviane - STASIAK Jean-Louis.

Absents non excusés : FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - DURAND Jean-Louis - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre.

Objet : CONTRAT LOCAL DE SANTE DU RUFFECOIS « CLS 2.0 »

Monsieur le Vice-Président en charge de la Santé rappelle aux élus du conseil communautaire l'historique du Contrat Local de Santé du Ruffécois :

- le CLS 1ère génération a été signé en novembre 2015,
- le CLS est un des outils de cohésion territoriale dont la durée et le contenu dépendent de ceux du Projet Régional de Santé. Le PRS Nouvelle-Aquitaine ayant été adopté en juillet 2018, il était donc nécessaire d'engager une réécriture.
- Le nouveau CLS sera signé pour la durée d'une des composantes du PRS, le Schéma Régional de Santé, adopté pour 5 ans (2018-2022).

Monsieur le Vice-Président en charge de la santé présente aux élus du conseil communautaire :

- La nouvelle trame du CLS
- La fiche action type
- Les 3 axes et objectifs généraux définis lors des différentes réunions de concertation :
 - **Axe 1 : Offre et accès aux soins**
 - o Mailler l'offre de soins au plus près du territoire de façon structurelle et mobile
 - **AXE 2 : Stratégie territoriale de prévention**
 - o Aller vers les publics vulnérables
 - **AXE 3 : Santé Environnement**
 - o Construire avec les citoyens, les professionnels et les élus une démarche écoresponsable collective.

M. le Vice-Président en charge de la Santé informe les élus du conseil communautaire que les fiches actions seront écrites dans un second temps une fois le nouveau Contrat Local de Santé signé.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- ***D'APPROUVER la démarche engagée pour la rédaction du CLS 2ème génération ;***
- ***D'APPROUVER les propositions des 3 axes et objectifs généraux du futur Contrat Local de Santé,***
- ***D'AUTORISER le Président à signer le Contrat Local de Santé aux côtés des autres partenaires signataires et tous les autres documents nécessaires à la réalisation de ce contrat.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de KALLOIS

